

terroristes. Il s'en trouve aussi, comme la Syrie, la Libye et l'Iran, qui encouragent activement le terrorisme contre d'autres pays. Là encore, il est dans l'intérêt direct du Canada de contribuer à l'établissement d'un contexte mondial où aucun État ne pourra accueillir ou entraîner des terroristes, ou faciliter d'une quelconque façon le terrorisme international.

Enfin, il y a ces États qui sont si mal gérés et si corrompus qu'ils ne peuvent atteindre leurs objectifs de développement. Dans ses programmes d'aide au développement, le Canada doit pouvoir compter sur des partenaires honnêtes et capables, sinon il gaspille son temps et son argent.

Les gens ordinaires ne pourront jamais profiter des avantages de la mondialisation, de la technologie, de la science et du progrès tant qu'ils seront aux prises avec de mauvais dirigeants dans des États qui sombrent dans le chaos ou la tyrannie. Les promesses de la mondialisation demeureront cruellement vaines sans la présence d'États qui fonctionnent bien et qui offrent à leur population une sécurité réelle et de véritables services. Sans de tels États, la gouvernance mondiale est une fiction.

IV

Si ce diagnostic des impératifs de sécurité vitaux pour le Canada est exact, quelles politiques devons-nous alors concevoir pour relever le défi auquel nous sommes confrontés?

Il est essentiel pour le Canada de veiller au succès de la révolution démocratique en cours. En effet, si les démocraties naissantes échouent, nous serons aux prises avec des vagues massives d'immigrants. À cela s'ajouteront le désordre, le mécontentement, la violence, le terrorisme, les épidémies et la dégradation de l'environnement. Il est clair que la politique étrangère du Canada doit aider, encourager et soutenir les sociétés où règnent la démocratie et le libre marché. Par exemple, des avocats canadiens, travaillant pour l'OSCE [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe], ont aidé à rédiger la loi sur les langues dans les républiques baltes. Cela a permis de trouver une formule constitutionnelle protégeant à la fois les droits légitimes de la majorité linguistique et ceux de la minorité russe, et d'assurer ainsi une transition pacifique à la règle démocratique de la majorité. La mémoire